

Communiqué du CNU 27

Le 6 janvier 2021, la CP-CNU a lancé une consultation auprès des sections du CNU en vue du report des sessions de qualification 2021 :

De fortes et légitimes inquiétudes sont nées des modalités d'adoption de l'article 5 de la LPR et de son contenu, remettant en cause des missions essentielles du CNU. Ainsi que l'a justement souligné Madame la Ministre dans son courrier du 9 décembre 2020, des garanties doivent être apportées sur les qualités scientifiques requises pour devenir enseignant-chercheur, ainsi que pour conforter le CNU dans ses fonctions.

La tenue des sessions aux fonctions de maîtres de conférences et de professeurs est conditionnée au caractère réel et satisfaisant de la concertation programmée par l'article 5 de la LPR, élargie à la procédure d'accès au corps des professeurs.

La CP-CNU a proposé que la décision finale « doit être collective et remporter l'adhésion d'au moins deux tiers des sections ».

La section 27 s'est prononcée en faveur de cette proposition : 85 votants (sur 94 membres de la section, 59 pour, 20 contre, 5 abstentions.

Au niveau de l'ensemble des sections, 27 sections se sont prononcées contre le report, et 24 sections se sont prononcées pour le report. La majorité des deux-tiers fixée par la CP-CNU pour soutenir la proposition de report n'a donc pas été atteinte.